

obligation de delivrance du vendeur

Par **Lou05**, le **16/11/2008** à **19:16**

Bonsoir,

Je voudrais un renseignement si c'est possible, voilà je suis en pleine résolution de cas pratique, dans les grandes lignes ça donne: une jeune fille a commandé un livre et en retour elle reçoit un livre mais pas du bon auteur, du coup je suis partie sur l'obligation de délivrance d'une chose conforme par le vendeur, mais il y a dans mon cours et mon manuel un point un peu obscure pour moi il s'agit de l'acceptation sans réserve par l'acheteur de la chose vendue qui lui interdit de se prévaloir des défauts de conformité apparents ou portés à sa connaissance. Quand est ce que cette réserve doit avoir lieu ? Il y a t'il un délais ?

Merci d'avance pour vos réponses

Bonne soirée à tous

Par **Camille**, le **17/11/2008** à **10:59**

Bonjour,

Vous devriez d'abord vous plonger dans l'obligation de délivrance et la garantie de conformité pour ne pas confondre les deux.

Et ce faisant, vous pourrez répondre à vos questions.